



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK
VILLE DE WATERVILLE**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 661
ABROGEANT DIVERS RÈGLEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ ET
AUTORISANT DES PERSONNES À DÉLIVRER DES CONSTATS
D'INFRACTION**

Veillez prendre note que le règlement intitulé « Règlement no. 661 abrogeant divers règlements de la municipalité et autorisant des personnes à délivrer des constats d'infraction » a été adopté par le conseil municipal de la Ville de Waterville le 4 avril 2022 et entre en vigueur le jour de la parution du présent avis.

DONNÉ À WATERVILLE, ce 7 avril 2022.

Nathalie Isabelle
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Isabelle, secrétaire-trésorière de la Ville de Waterville, certifie sous mon serment d'office avoir publié cet avis public, en affichant une copie le 7 avril 2022 à l'hôtel de Ville et sur le site web de la municipalité, tel que prévu au règlement 604 concernant les modalités de publications des avis publics.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7^e jour d'avril 2022.

Directrice générale et greffière-trésorière